

et la révocation du professeur fut impérieusement demandée. M. de Decker répondit que l'Etat n'ayant point de religion officielle, les professeurs devaient s'abstenir de toute attaque des diverses religions; mais il refusa de révoquer le professeur, qui, après tout, n'avait fait que répéter une assertion devenue banale à force d'avoir été reproduite. Le clergé ne se tint point pour battu. Vers la fin de septembre, l'évêque de Gand, M. Delebecq, fit lire dans toutes les églises de son diocèse une lettre pastorale dans laquelle il dénonçait l'athéisme et l'université de Gand comme un foyer d'athéisme qui était inexorablement allé au-delà d'un dixième tiers des religieux révoqués. A la même époque, M. Malou, évêque de Bruges, un fougueux ultramontain, attaqua avec la dernière violence l'université libre de Bruxelles. Le curateur de cette université, M. Verhaegen, répondit sur le même ton et, généralisant le débat, fit aux applaudissements du public bruxellois le procès des ultramontains. Le ministre de Decker, prévoyant un conflit dont le cabinet pouvait être victime, adressa dès le lendemain aux professeurs de l'Etat une circulaire dans laquelle, tout en se prononçant pour la liberté de la science contre les dogmes, il invitait tous ses subordonnés à respecter la religion de la majorité. Les professeurs se mirent, et tout naturellement, le clergé continua ses diatribes. Des élections partielles eurent lieu dans l'intervalle des deux sessions, le parti libéral perdit 10 voix et ne comptait plus que 40 membres, alors que les ultramontains en possédaient 60. Le clergé résolut de profiter de cette bonne aubaine, et, au début même de la session, il fit un rapport d'un paragraphe qui répondait à un autre discours royal relativement aux incidents qui, à Gand, avaient signalé la lutte des deux partis. Le cabinet, qui n'était ni libéral ni catholique ultramontain, mais dont la composition était fortement catholique, demanda qu'on insérât dans la réponse au discours royal une phrase où il était dit « que la liberté relative du professeur a pour limite la liberté de conscience des élèves et le respect légal et constitutionnel pour les croyances religieuses des familles. » L'opposition ne voulait point accepter ce passage, qui, suivant elle, limitait entre mesure les droits de la liberté. Elle fut battue. Le parti clergé, voyant que le ministre, qui jusque-là s'était efforcé de maintenir la balance à peu près égale entre les deux partis, venait à lui, proposa une loi qui réglât la collation des grades et le décret (21 février 1857), loi qui établissait la libre concurrence entre les établissements de l'Etat et les établissements privés, qui tous étaient aux mains du clergé. Du même coup, l'examen d'entrée à l'université fut autorisé malgré l'opposition du ministre, qui n'avait pas compris qu'après les premières exigences du clergé satisfaites, les ultramontains s'empres seraient de monter de nouvelles écoles. Les libéraux avaient en vain signalé le danger; le ministre fit semblant de ne pas y croire. Il était pressé cependant, comme on va le voir. Le 27 avril, comme on le sait, eut lieu la discussion d'une loi de bienfaisance qui dans la pensée de ses auteurs, M. Malou et consorts, avait pour but de soustraire au contrôle de l'Etat les legs et donations faits par les particuliers aux congrégations religieuses. La loi avait été rédigée par l'évêque Malou; le rapport était dû au frère de ce prêtre, membre de la Chambre. Une discussion très-vive s'engagea, lorsque l'évêque fut importé; il s'agissait d'un revenu annuel de près de 10 millions. Le parti libéral, M. Frère en tête, soutenait avec raison que l'accroissement des couvents (4,791 en 1829, 15,000 en 1857) était un péril sérieux pour l'avenir de l'Etat et déclarait que si la surveillance jusque-là exercée par le pouvoir sur les legs aux établissements religieux venait à être supprimée, on verrait s'accroître en Belgique et dans la misère du peuple. M. d'Hauss tenait un langage analogue et, dans un discours très-vif, montrait l'émancipation successive du pouvoir civil par le pouvoir religieux. En vain le parti clergé fit-il ressortir que la loi nouvelle ne touchait ni aux bureaux de bienfaisance ni aux commissions des hospices et qu'elle ne faisait que consacrer un usage déjà ancien; le parti libéral tint bon et la discussion fut abandonnée sans se soucier des hésitations du cabinet, dont les membres semblaient divisés sur cette question. On fond, il s'agissait en réalité pour le parti clergé de soustraire à la surveillance de l'Etat les legs et donations d'enlever au pouvoir civil l'administration des biens des pauvres pour la transférer au pouvoir ecclésiastique. Le ministre défendit au projet Malou; mais, en l'absence de son frère, il déclara que si la loi n'était votée, on n'entendrait plus en Belgique que ces mots: « A bas les couvents! »

L'agitation, qui était très-grande à Bruxel-

les depuis quelques jours, redoublait à mesure qu'approchait le moment du vote. Le mot prononcé par le chef du parti libéral fut repris par les Bruxellois et, traduit en langue populaire, devint « A bas la calotte! » On prétendit que le 27 mai dans toutes les rues de Bruxelles. Le soir du même jour, des bandes nombreuses composées de citoyens de tout rang firent un tapage infernal devant la maison où demeurait M. Malou et de là se rendirent aux bureaux des journaux cléricaux. L'émancipation et le Journal de Bruxelles, où les vitres furent brisées. L'émotion gagna les grandes villes de Belgique, et des collisions sanglantes eurent lieu entre le peuple et la troupe. Le roi crut devoir prononcer la clôture de la session, et par le fait, la discussion, cause de tant de troubles, fut ajournée. La presse catholique fit fait et cause pour le ministère opprimé contre le roi, qu'on accusa de pacifier avec l'éméute. Cependant des condamnations très-sévères et allant jusqu'à cinq ans de prison avaient été prononcées contre ceux qui avaient été reconnus coupables d'avoir entraîné le peuple. A Gand, le général Capiaumont, qui commandait la troupe, s'était permis de donner l'ordre de charger le peuple sans avoir obtenu le requis par le bourgmestre, fut vivement attaqué par le conseil municipal, qui le dénonça au ministre de la guerre comme s'étant rendu coupable d'un abus de pouvoir. Cette affaire fit grand bruit; mais le conseil ne donna de gages au parti clergé, fit casser par décision royale la délibération du conseil ganlois.

Les événements des deux derniers mois avaient fait au cabinet une situation très-difficile. Les conseils municipaux ayant été renouvelés le 27 octobre, les libéraux remportèrent une victoire complète, dont le premier résultat fut la chute du ministère. Le roi tenta d'abord de constituer un nouveau cabinet de réconciliation libérale; mais M. de Drouckère, chargé de le constituer, dut y renoncer en raison de l'hostilité de l'opposition. M. Rogier fut alors mandé au palais et, le 9 novembre, un cabinet libéral était constitué. Il se composait de MM. Rogier à l'intérieur, de M. de Vrièr à la justice, Frère-Orban aux finances, le baron de Vrièr aux affaires étrangères, Bertin à la guerre.

Le nouveau ministère, à peine constitué, prononça la dissolution de la Chambre des représentants. Le 10 décembre, les élections eurent lieu et donnèrent une grande majorité aux libéraux. Plusieurs des anciens ministres ne furent pas réélus, et des villes jusque-là dévouées aux cléricaux se prononcèrent pour leurs adversaires. La Chambre comptait 70 voix libérales et 33 acquises au clergé. M. Rogier, qui aurait pu inaugurer sa administration par une amitié accordée à des citoyens de son propre parti, se contenta de se séparer de son cabinet, en fin de compte, l'avait porté au pouvoir. Les libéraux, qui avaient provoqués les exigences des cléricaux, se firent plus rigoureux contre les réfractaires politiques français; il donna notamment au colonel Charraz l'ordre de quitter le territoire belge. En dépit de ces concessions faites au parti clergé, le ministère de M. Rogier fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 10 décembre 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

Le 28 août 1857, le cabinet libéral prit possession de son pouvoir. Le roi, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène, et le ministère de M. Rogier, qui avait été relégué de la scène, fut relégué de la scène.

